

**Séance publique du 12 juin 2007**

**Délibération n° 2007-4172**

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'université de Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par courrier en date du 17 avril 2007, monsieur le président de l'université de Lyon nous fait savoir que cette dernière constitue son conseil d'administration.

Compte tenu du soutien que lui a apporté la Communauté urbaine et du partenariat qu'elle entend mettre en place avec notre collectivité, l'Université souhaite la présence d'un représentant de la Communauté urbaine dans son conseil d'administration. Il convient donc de procéder à sa désignation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Le Conseil ayant accepté à l'unanimité la désignation par vote à main levée ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Gérard Collomb pour représenter la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'université de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,